

Le risque intempéries

Définition du risque

Le risque climatique dû à une perturbation atmosphérique peut se décliner de plusieurs façons: une tempête avec des vents violents, un orage violent avec de fortes précipitations, un refroidissement intense des températures, combiné à de fortes chutes de neige et/ou à une constitution de verglas ou encore de très fortes chaleurs (canicule) sur une longue période.

QUE FAIRE, face à ce risque?

Si les aléas climatiques ne peuvent pas être maîtrisés, un certain nombre de mesures sont prises pour réduire les risques et les effets. Les services de Météo-France et les services chargés de la Sécurité civile mettent en œuvre la procédure de vigilance et d'alerte météorologique.

L'information est diffusée par les médias locaux et les serveurs Internet de Météo-France.

Vigilance Météo: tél. 0821 802- 0892 680 00 – www.meteo.fr

Les intempéries hivernales

Consignes

- Assurez la mise hors gel de vos canalisations d'eau et compteurs d'eau
- Dégagez l'accès à votre habitation
- Renseignez-vous sur l'état du réseau routier (bison futé)
- Evitez les déplacements non indispensables
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés

En période hivernale des services d'astreinte sont opérationnels.

Les gestionnaires routiers appliquent les dispositions prévues dans leur dossier d'organisation de la viabilité hivernale. Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus à cet effet, interdisant la circulation sur certains axes.

Les tempêtes et orages

Consignes:

- Reportez vos déplacements
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h.

C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12. La tempête du 26 décembre 1999 est l'événement récent le plus marquant.

Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité (éclairs) souvent accompagnés de vents et de fortes précipitations, voire de grêle. Ces précipitations brutales peuvent entraîner des inondations en milieu urbain suite à la surcharge des réseaux de collecte de pluie.



La canicule

Consignes :

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Evitez de pratiquer une activité physique
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider

On parle de canicule lorsque persiste de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

En moyenne sur 3 trois jours, lorsque la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C un plan national canicule est déclenché.

Ce plan a pour objectif d'activer pendant la période d'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, populations fragiles).

Les collectivités assurent le recensement des personnes vulnérables, de plus de 65 ans ou handicapées, à leur demande.

Comment m'informer d'un risque météorologique ?

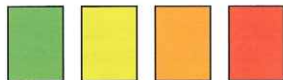
La vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec les services de l'Etat pour informer et aider les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions au bon moment en cas de phénomène météorologique dangereux.

Cette carte permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

Sa lecture s'effectue à deux niveaux :

- Les couleurs pour mesurer le niveau de risque



- Les symboles pour repérer le danger

